

Communiqué d'informations réglementaires et techniques

du 23 Juillet 2019

- SITUATION DU CAMPAGNOL TERRESTRE DANS LE CANTAL -

Au 11 juillet 2019, la surveillance du territoire a mis en évidence dans le Cantal des foyers de campagnols terrestres de plus en plus actifs, sur les communes :

- **du Cézallier** : Allanche, Ségur-les-Villas, Landeyrat, Marcenat et Saint-Saturnin
- **des cantons de Massiac et de Saint-Flour** : en particulier Rageade, Lastic, Vieillespesse, Coren, Rézentières et Talizat
- **du canton de Pierrefort** : Cézens, Gourdièges, Pierrefort et Oradour
- **du Carladès et des Monts du Cantal** : Yolet, Polminhac, Giou-de-Mamou et Saint-Simon
- **du canton de Riom-ès-Montagnes** : Trizac, Valette et Collandres
- **des cantons de Mauriac et de Pleaux** : Saint-Martin-Cantalès, Sainte-Eulalie, Loupiac, Besse, Mauriac, Salers et Barriac-les-Bosquets

Les populations de campagnols terrestres sont naturellement plus élevées en période estivale, avec les jeunes campagnols nés au printemps et en été. Des densités plus fortes à l'automne sont à prévoir.

En période chaude et sèche, les campagnols terrestres aèrent les galeries sans forcément éjecter de la terre à l'extérieur. Dans les parcelles, cela se traduit par des trous ouverts assez larges. Dans certains cas, ils peuvent sortir à la surface pour consommer de l'herbe.

Les foyers de campagnol terrestre en activité (de jaune à orangé) correspondent à des zones de démarrage. Les zones de pullulation (de orange à rouge) sont constituées de noyaux où le campagnol commence à être en plus forte densité et autour desquels se forment des zones de diffusion.

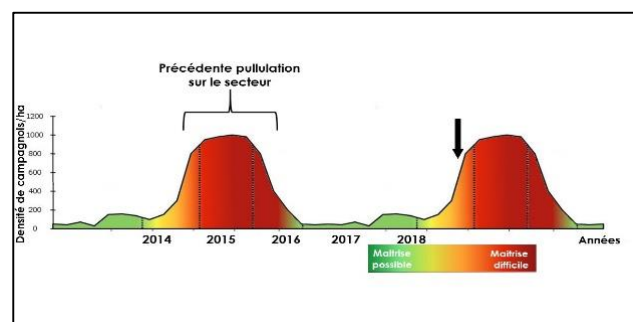


Fig.1 : Position actuelle des communes dans le cycle de pullulation du campagnol terrestre

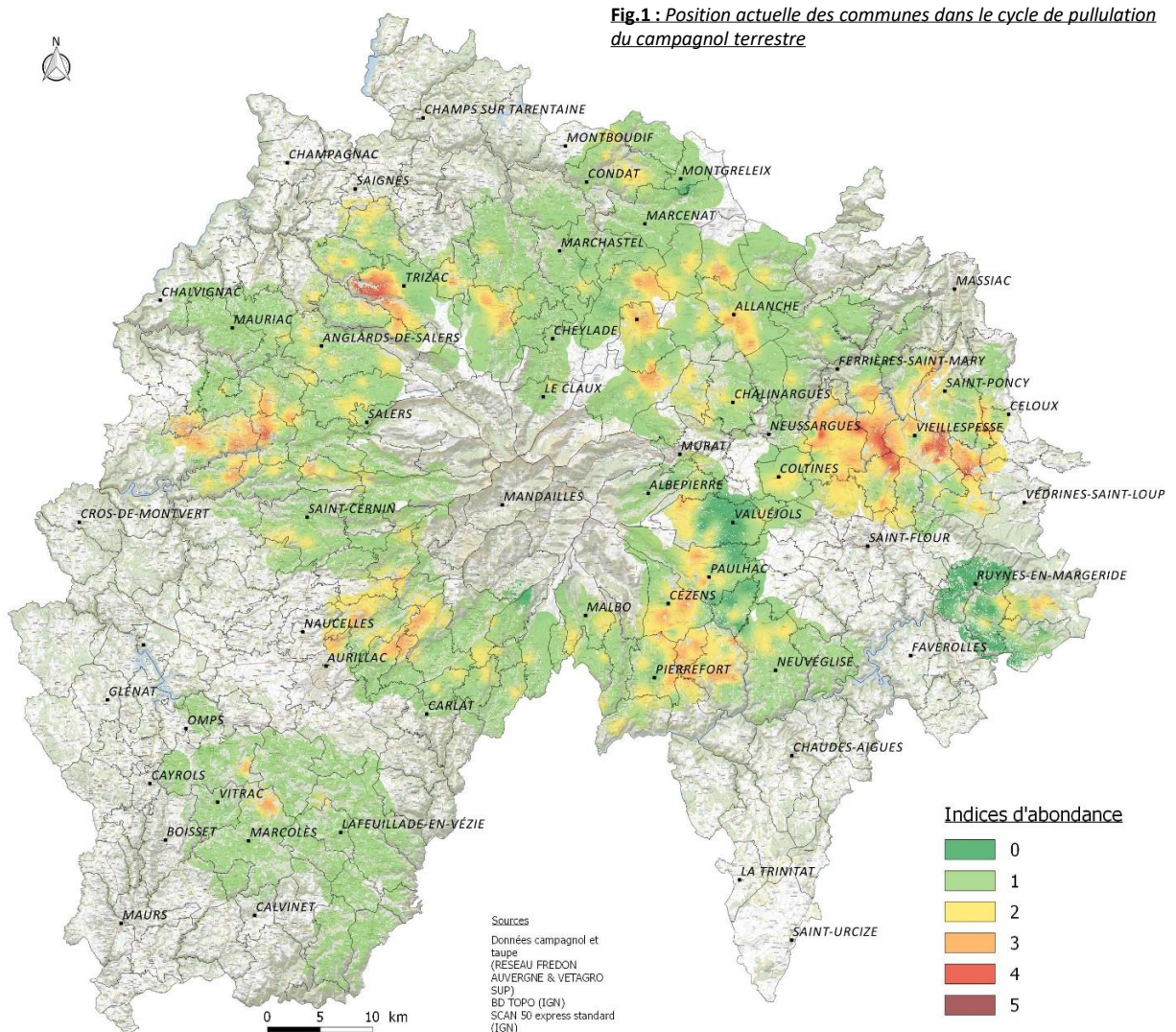


Fig.2 : Carte de surveillance du campagnol terrestre pour juin-juillet 2019 dans le Cantal
Données extrapolées à partir des prospections de printemps et d'été 2019

ACTIONS A METTRE EN ŒUVRE

- Réaliser un **piégeage de confirmation ou de validation de présence** du campagnol terrestre : poser de un à cinq pièges pendant 24 heures au niveau des galeries de taupes ou des indices présumés de campagnols.
- En faible présence d'indices de taupes ou de campagnols, et pour les agriculteurs en agriculture biologique, **le piégeage est une méthode de lutte très efficace.**
- Dans les secteurs infestés par les taupes, réaliser un **traitement à base de générateur de PH3** dès que l'humidité du sol devient favorable (prévision d'orages en fin de semaine). Un certificat de qualification est nécessaire pour utiliser le PH3. Les coordonnées des entreprises agréées peuvent être obtenues auprès de la **DRAAF** ou de la **FDGDON**.
- **Pour une meilleure efficacité**, la lutte doit être réalisée en **préventif** et doit être **collective**.
- Sur les indices de campagnol, **appliquer les appâts secs à base de bromadiolone à la tache et dans la limite de 7,5 kg/ha**. Les conditions d'emploi de cette substance active dangereuse pour la faune non cible sont réglementées par arrêté ministériel et sous la responsabilité directe de la **FREDON** (organisme à vocation sanitaire).
- **Les actions menées peuvent être partiellement indemnisées** par le programme « campagnols » du fonds de mutualisation du risque sanitaire et environnemental (FMSE) pour les agriculteurs signataires d'un contrat de lutte avec la FDGDON (matériel et produit (pièges, PH3, bromadiolone), application de PH3 ou de bromadiolone, main d'œuvre externe pour le piégeage, travail du sol, achat de perchoirs et nichoirs). S'adresser à la FDGDON pour connaître les conditions d'indemnisation.



Indices de taupe



Indices de campagnol terrestre

Ressources et contacts

DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes : Site de Marmilhat - 16B rue Aimé Rudel – BP45 - 63370 LEMPDES
Téléphone : 04 73 42 14 14

FREDON Auvergne : Site de Marmilhat - avenue de l'Europe - 63370 LEMPDES
Téléphone : 04 73 42 14 63

FDGDON du Cantal : 26 rue du 139ème Régiment d'Infanterie - BP 239 - 15002 Aurillac Cedex
Téléphone : 04.71.45.55.56